Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 14 Juin 1888 No. 35.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

Le Baiser d'une Mere.

J'aime, après un beau jour, une nuit vaporeuse,
Et le ciel parsemé de mille étoiles d'or,
Et la lune d'argent, qui vient, mystérieuse,
Epandre sa pâleur sur le monde qui dort.

J'aime aussi du matin la senteur embaumée,
La rosée émaillant l'arbuste de ses pleurs;
J'aime du doux zéphir l'haleine parfumée,
Et l'oiseau s'éveillant dans les bosquets en fleurs.

Lorsque tombe le soir avec mélancolie,
Que frissonne dans l'air un souffle harmonieux,
J'aime du rossignol la fraîche mélodie,
Voix pure qu'on prendrait pour une voix des cieux.

J'aime un bel enfant blond, et sa mine éveillée,
Et son regard parfois si mutin et si fou,
Et ses propos naïfs, charmes de la veillée,
Et ses cheveux flottants tout bouclés sur son cou.

Mais j'aime mieux encor les baisers d'une mère,
Son sourire divin, son amour consolant;
J'aime mieux les accents de la douce prière
Qu'elle fait bégayer à son plus jeune enfant.

H. H. Branton.

PENSÉES.

—La femme est la plus grande institutrice du genre humain, puisque l'homme enfant reçoit sur ses genoux les premières impressions qui frappent son intelligence, les principes qui règleront plus tard chacun des actes de sa vie.

—La mort qui s'approche nous révèle doucement et sans bruit plus de secrets que la spéculation n'en livre même au génie.

—Quoique vous fassiez, il faut le faire en esprit et avec persévérance.

—Il est si dur de lutter contre des préventions injustes, et si doux de rencontrer des âmes qui voient le fond de notre cœur.

—On ne traverse pas les révolutions sans laisser derrière soi bien des illusions et bien des amitiés. En confirmant des liens et en les rendant sacrés, elles en brisent d'autres.

LA VANITÉ VAINCUE.

Un jour, Rubens parcourant les environs de Madrid, entra dans un couvent fort austère, et remarqua, non sans surprise, dans le chœur pauvre et humble du monastère, un tableau qui révélait le talent le plus sublime. Cette peinture représentait la mort d'un moine. Rubens appela ses élèves, leur montra le tableau, et tous partagèrent son admiration.

—Et quel peut être l'auteur de cette œuvre? demanda Van Dyck, l'élève favori de Rubens?

—Un nom était écrit au bas du tableau; mais on l'a soigneusement effacé, répondit Van Thulden.

Rubens fit engager le prieur à venir lui parler, et demanda au vieux moine le nom de l'artiste auquel il devait son admiration. —Le peintre n'est plus de ce monde.—Mort! s'écria Rubens, mort!... Et personne ne l'a connu jusqu'ici; personne n'a redit, avec son admiration, son nom qui devait être immortel, son nom devant lequel s'effacerait peut-être le mien? Et pourtant, ajouta l'artiste avec un noble orgueil, pourtant, mon Père, je suis Pierre Paul Rubens. A ce nom, le visage pâle du prieur s'anima d'une chaleur inconnue; ses yeux étincelèrent, et il attacha sur Rubens des regards où se révélait plus que de la curiosité; mais cette exaltation ne dura qu'un moment. Le moine baissa les yeux, croisa sur sa poitrine les bras qu'il avait élevés vers le ciel dans un moment d'enthousiasme; et il répéta:—L'artiste n'est plus de ce monde.—Son nom, mon Père, son nom? Que je puisse l'apprendre à l'univers, que je puisse lui donner la gloire qui lui est due!—Et Rubens, Van Dyck, Jacques Jordaëns, Van Thulden, ses élèves, entouraient le prieur et le suppliaient de leur nommer l'auteur de ce tableau.

Le moine tremblait: une sueur froide coulait de son front sur ses joues amaigries, et ses lèvres se contractaient convulsivement, comme prêtes à révéler le mystère dont il possédait le secret.—Son nom, son nom? répétait Rubens. Le moine fit de la main un geste solennel.—Ecoutez-moi, dit-il: vous m'avez mal compris: je vous ai dit que l'auteur de ce tableau n'était plus de ce monde; mais je n'ai point voulu dire qu'il fût mort.—Il vit! il vit! Oh! faites-le nous connaître! Faites-le nous connaître!—Il a renoncé aux choses de la terre, il est dans un cloître; il est moine.

—Moine, mon père! moine! oh! dites-moi dans quel couvent; car il faut qu'il en sorte. Quand Dieu marque un homme du sceau du génie, il ne faut pas que cet homme s'ensevelisse dans la solitude. Dieu lui a donné une mission sublime; il faut qu'il l'accomplisse.

Nommez-moi le cloître où il se cache, et j'irai l'en retirer, et lui montrer la gloire qui l'attend! S'il me refuse, je lui ferai ordonner par Notre Saint Père le Pape de rentrer dans le monde et de reprendre ses pinceaux. Le Pape même, mon Père! le Pape écoutera ma voix.

—Je ne vous dirai ni son nom ni le cloître où il s'est réfugié, répliqua le moine d'un ton résolu. —Le pape vous en donnera l'ordre, répliqua Rubens exaspéré

—Ecoutez-moi, dit le moine, écoutez-moi, au nom du Ciel! croyez-vous que cet homme, avant de quitter le monde, avant de renoncer à la fortune et à la gloire, n'ait pas fortement lutté contre une résolution semblable? croyez-vous qu'il n'ait pas fallu d'amères déceptions, de cruelles douleurs, pour qu'il reconnût enfin, dit-il en se frappant la poitrine, que tout ici-bas n'était que vanité? Laissez-le donc mourir dans l'asile qu'il a trouvé contre le monde et ses désespoirs. Du reste vos efforts n'aboutiraient à rien: c'est une tentation dont il resterait victorieux, ajouta-t-il en faisant le signe de la croix; car Dieu ne lui retirera point son aide; Dieu, qui dans sa miséricorde a daigné l'appeler à lui, ne le chassera pas de sa présence.

—Mais, mon Père, c'est à l'immortalité qu'il renonce.

—L'immortalité n'est rien en présence de l'éternité.—Et le moine rabattit son capuchon sur son visage, et changea d'entretien de manière à empêcher Rubens d'insister davantage.

Le célèbre artiste sortit du cloître avec son brillant cortège d'élèves, et tous retournèrent à Madrid rêveurs et silencieux. Le prieur, rentré dans sa cellule, se mit à genoux sur la natte de paille qui lui servait de lit, et fit à Dieu une fervente prière. Ensuite, il rassembla des pinceaux, des couleurs et un chevalet gisant dans sa cellule, et les jeta dans la rivière qui passait sous sa fenêtre.

Il regarda quelque temps avec mélancolie l'eau qui entraînait ces objets avec elle. Quand ils eurent disparu, ils vint se remettre en oraison sur sa natte de paille, devant son crucifix.

L. Veuillot.

LA PUISSANCE DE DIEU DANS LES MOINDRES CRÉATURES.

Une tache de moisissure de la grandeur d'un grain de sable paraît, dans le microscope, comme un amas de plusieurs plantes très distinctes, dont les unes ont des fleurs, les autres des fruits; il y en a quelques unes qui sont fanées; de quelle étrange petitesse doivent être les racines et les filtres qui séparent les aliments de ces petites plantes! Et si l'on vient à considérer que ces plantes ont leurs graines ainsi que les chênes et les pins, où cela ne mène-t-il point? Qui a su travailler à des ouvrages si délicats, si fins, qui échappent à la vue des hommes, et qui tiennent de l'infini comme les cieux, bien que dans l'autre extrémité? Ne serait-ce point Celui qui a fait les cieux, les astres, ces masses énormes, épouvantables par leur grandeur, par leur élévation, par la rapidité et l'étendue de leur course, et qui se joue de les faire mouvoir?

La Bruyère.

COMPTABILITÉ MORALE.

Examinez de temps en temps vos progrès; remarquez les moyens qui vous aident le mieux; étudiez les procédés de votre intelligence; notez rigoureusement les moments que vous auriez pu mieux employer, les occupations perdues de faire une bonne œuvre ou d'acquérir une connaissance utile. Cette habitude si simple de se rendre compte de tout, de le mettre par écrit et de le rapporter à un but, est un puissant moyen d'instruction. Elle rend le devoir présent à la pensée; on songe aux obligations qu'on s'est imposées; on a honte des écarts auxquels on serait tenter de se livrer, et l'on s'arrête souvent à propos. On s'exerce à développer et à exprimer ses idées; on se forme un répertoire des connaissances les plus intéressantes, qui est toujours à notre disposition. Enfin, on apprend à se connaître d'une manière plus intime, et l'on se prépare pour l'avenir un recueil plein de charmes, par ces souvenirs qui nous rappellent les moments importants de notre vie.

—*Magasin pittoresque.*

INFLUENEE DE LA RELIGION SUR LES PASSIONS.

Donnez-moi un homme livré à l'emportement, à l'intempérance du langage et de ses passions; avec quelques paroles de mon Dieu je le rendrai doux comme un agneau. Donnez-moi un riche avare, opiniâtrement attaché à ce qu'il possède; je vais le rendre saintement prodigue, versant son or à pleines mains. Donnez-moi un cœur pusillanime, que le seul mot de la souffrance et de la mort déconcerte; vous l'allez voir braver les croix, les bûchers, les flancs du taureau embrasé. Donnez-moi le débauché le plus effréné, vous l'allez voir sobre, tempérant. Cette humeur féroce, sanguinaire va se changer dans les affections les plus douces. Ce pécheur, abandonné à tous ses égarements, le voilà tout à coup juste, réservé, tout différent de lui-même. La divine sagesse qui a pénétré son corps en a banni cet esprit insensé qui l'entrainait dans le crime. Pour un aussi merveilleux changement, il n'a eu besoin ni de maitres, ni d'argent, ni de laborieuses veilles; il lui a suffi d'ouvrir les oreilles à la vérité, son cœur aux pressantes inspirations de la sagesse. Si Dieu seul était honoré sur la terre, il n'y aurait plus parmi les hommes ni guerres, ni dissensions; ils sauraient qu'il sont tous les enfants d'un même père.

Lactance.

Le Manitoba.

Jeudi, 14 Juin 1888.

NOTRE ATTITUDE.

L'on s'étonne parfois du fait que notre journal ne prenne pas une part plus active dans la grande lutte qui se prépare entre les deux partis qui se disputent le pouvoir ; mais si l'on considère que nous avons toujours tenu à notre indépendance absolue, que nous n'avons jamais hésité à blâmer ou à louer les faits et gestes de nos amis comme de nos adversaires, suivant leur mérite, l'on ne devrait pas être surpris de nous voir continuer à suivre la même ligne de conduite.

LA LANGUE FRANCAISE.

Nous n'en finirons donc jamais d'avoir à répondre à ceux qui veulent absolument nous priver de l'usage de notre langue. Et, chose assez singulière, ce sont toujours les grits qui nous font la guerre à ce propos.

Le *Gladstone Age*, dans sa feuille du 8 courant, demande au gouvernement Greenway dont il est l'un des organes, de faire des efforts auprès des autorités fédérales afin de faire disparaître de la constitution qui nous régit, les dispositions nous garantissant le libre usage de la langue française. Ce journal se permet de nous conseiller de consentir de bonne grâce à la suppression de notre langue : "Car, ajoute-" t-il, vous courez le risque qu'il " vienne un temps où ce privilége " vous soit enlevé de force."

Après avoir cité de prétendus inconvénients résultant de l'usage facultatif d'une autre langue que la langue anglaise, ce journal, dont l'ignorance nous semble égale à son fanatisme, s'écrie : " Nous sommes " ici une nation parlant la langue " anglaise soumise aux lois cana-" diennes et britanniques. Notre " devoir est de nous assimiler les " ÉTRANGERS et non pas de s'assi-" miler à eux."

Et c'est nous Canadiens français, nous Métis d'origine canadienne-française, nous tous enfin qui parlons la belle langue française, qui sommes traités d'étrangers au Manitoba, en Canada. Nous, qui avons découvert ce vaste pays, qui en avons été les pionniers, nous dont les ancêtres vinrent de la vieille Europe, il y a plus de trois siècles, alors que vos pères, Messieurs du *Gladstone Age* ne connaissaient même pas le Canada. Encore une fois : nous sommes traités d'étrangers dans ce pays que nous avons conquis et civilisé, dans ce pays que vous êtes ensuite venus habiter et duquel quelques-uns d'entre vous voudraient nous chasser.

Si vous voulez vous donner la peine d'étudier l'histoire du Canada. Messieurs, vous apprendrez que lorsque notre pays fut cédé à l'Angleterre, il y eut des conditions qui, Dieu merci ! ont été respectées jusqu'ici par notre nouvelle mère patrie, pendant que de notre côté, nous n'avons pas manqué à la loyauté qu'on était en lieu d'attendre de nous. Est-il besoin, d'ailleurs, de rappeler ces faits ? Il est admis que sans nous, Canadiens-français, le Canada ferait aujourd'hui partie de la republique américaine.

Ainsi, sachez que nous tenons aux droits et privilèges qui nos sont garantis par la constitution, et que le gouvernement Impérial a toujours respectés.

Nous regrettons d'avoir à dire cependant que la nouvelle administration provinciale ne nous rend pas justice. Durant la dernière session, presque tous les projets de loi n'ont été publiés qu'en anglais seulement, et depuis, l'on a fait préparer de nouvelles listes électorales en ne fournissant que des formules anglaises aux énumérateurs. Dire que nous sommes étonnés de ce qui arrive aujourd'hui, serait une fausseté, car nous nous y attendions.

LA QUESTION DES INDIENS.

Malgré tous les efforts des autorités fédérales pour améliorer la potion sociale des indigènes de nos territoires, il reste encore beaucoup à faire, afin de, sinon les civiliser tout-à-fait, du moins les mettre en état de subvenir à leurs propres besoins. C'est là une question qu'il faut dès aujourd'hui étudier d'une manière tout-à-fait sérieuse, car depuis que la colonisation chasse devant elle les naturels du pays en faisant disparaître le gibier et le commerce des fourrures qui leur assuraient la vie, ces pauvres indiens ont dû se diriger vers le nord, où ils deviennent trop nombreux et sont exposés aux malheurs de la maladie et des disettes.

Le gouvernement a déjà, par des traités, pourvu aux besoins de certaines tribus et des agents sont installés au milieu de leurs réserves où il y aussi des écoles ; mais il reste encore vers le nord une foule de tribus qui ne reçoivent aucun soin de la part des autorités, et ce sont celles-là qui, aujourd'hui, ont le plus à souffrir. L'on ne peut se faire d'idée de la misère que ces pauvres indiens endurent parfois, et malgré la charité de nos pauvres missionnaires et des officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson, plusieurs meurent de faim

Dans le district de Cumberland dont M. Horace Bélanger, facteur de la Cie de la Baie d'Hudson, est chargé par cette compagnie, la maladie a fait de grands ravages durant l'automne et l'hiver derniers. Voici ce qu'écrivait à ce sujet le Rév. Père Bonald, du Lac Pélican, dans une lettre adressée à M. Bélanger :

Lac Pélican, 12 mars 1888.

Monsieur,—Comme vous êtes le facteur en chef du district, et le magistrat du gouvernement dans le pays, j'ai l'honneur de vous adresser un petit rapport, pour mettre sous vos yeux l'état lamentable de notre population, depuis le vingtième jour de septembre jusqu'à cette heure.

Une fièvre maligne et épidémique s'est déclarée dans notre localité au passage d'un convalescent, jeune homme venant du côté de l'Ile à la Crosse. Le douze septembre la terrible fièvre commença ses ravages. Il y a eu des malades dans toutes les familles, quelques fois même tous les membres d'une famille étaient attaqués en même temps. Ici au moins, dans le village, on se pouvait aider réciproquement. Aux familles dont tous les membres étaient au lit, on leur apportait du bois et des vivres, ainsi que des médecines, mais les pauvres indiens loin d'ici, ont été misérables au-delà de toute expression, sans couvertures chaudes pour se couvrir et se garantir des premiers froids de l'automne, sans vivres, sans médecines, la mort a fait parmi eux de nombreuses victimes. De pauvres enfants en bas âge et échappés à la mort, ont vu mourir leur père et père au loin, dans la solitude des bois, et on a vu un petit garçon de six ans, en plein hiver, laissant son petit frère et sa petite sœur à côté des cadavres de leurs parents, et aller avertir d'autres sauvages à vingt milles de là. D'autres sauvages ont vu mourrir tous leurs enfants, absolument tous, et les voilà aujourd'hui pleurant leurs défunts très-nombreux, n'ayant pu travailler depuis l'automne, convalescents, mais faible encore, ne pouvant rien gagner et trainant une existence misérable.

Ayez la bonté, cher Monsieur, de donner connaissance de cela à qui de droit. Le gouvernement du Canada ne pourrait-il pas faire quelques largesses à cette population si éprouvée de votre district ? Voici d'ailleurs une liste qui vous dira plus long que mes paroles.

Depuis treize ans que je suis ici, je n'ai compté par an que cinq décès en moyenne, sur une population de 300 à 400, or cette fois, depuis le 21 septembre dernier jusqu'au 12 mars nous avons enregistré 62 décès ; 9 hommes, 14 femmes et 29 enfants.

J'ai l'honneur d'être,
cher Monsieur,
Votre très-humble serviteur,

E. BONALD, ptre, O M.I.

A M. Horace Bélanger,
Facteur en chef, Cie de la Baie d'Hudson, Cumberland.

En apprenant tous les détails de la position pénible où se trouvaient ces pauvres infortunés, M. Bélanger s'empressa de communiquer ces renseignements à M. McColl, surintendant de ce district pour le gouvernement fédéral ; mais malheureusement M. McColl ne put rien faire pour les pauvres Indiens qui ne sont pas connus des autorités par traité avec eux ; mais des secours furent immédiatement distribués aux autres. De son côté, M. Bélanger avec un zèle audessus de tout éloge, fit distribuer de la nourriture à tous ceux qui n'en reçurent pas du gouvernement. Il fut néanmoins impossible de suffire à la demande et surtout d'arriver à tous les malheureux dispersés de côté et d'autre. On avait à lutter contre la maladie, le froid et la famine.

Mais que dire du bon Père Bonald qui n'épargnait ni peine ni fatigue pour soulager aussi ces pauvres malheureux, et partager avec eux le peu de provisions à sa disposition.

Nous le répétons, le gouvernement ne peut laisser périr ainsi ces pauvres malheureux et il faut de toute necessité nommer des agents dans cette partie du pays, faire des traités avec ces tribus et pourvoir à leurs besoins. Ce n'est pas là seulement un acte de charité, c'est un acte de justice envers les premiers propriétaires du sol que nous sommes heureux d'habiter aujourd'hui.

DEMISSION DU PROCUREUR-GENERAL MARTIN.

Le *Sun* de Winnipeg annonce, aujourd'hui, la démission du Procureur-Général Martin à la suite de difficultés avec ses collègues dans le gouvernement. Il y a évidemment des dissensions sérieuses dans le parti ministériel.

LE GOUVERNEMENT GREENWAY ET LES EMPLOYES FRANCAIS.

C'est avec peine que nous voyons les employés français disparaître du service civil, sous l'administration Greenway. M. J. C. Auger, auditeur municipal, a été démis il y a quelque temps sans qu'on eut à se plaindre de ses services ; M. Bertrand nommé à la place de M. Bourdeau n'a pas été remplacé au bureau des traducteurs ; M. Jacques Bureau, premier commis du département des terres provinciales sous l'hon M. Martin se retire dégoûté et ne sera pas remplacé par un des nôtres ; M. Charles Lemaire qu'on a voulu maltraiter a donné sa démission et MM. Avila Bourque et Charles Lafleur, deux anciens employés ont été renvoyés. Tout cela sous prétexte d'économie ; mais l'on verra qu'avant longtemps tous seront remplacés par des nouveaux, cependant : *No frenchman need apply.*

LES SŒURS DE LA CHARITE

ET

LES NOCES D'OR DE LA VÉNÉRABLE SŒUR SAINT-JOSEPH, L'UNE DES FONDATRICES DE LA MISSION DE SAINT-BONIFACE.

Dans un précédent article nous avons annoncé la publication prochaine de l'excellent mémoire préparé par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, sur la communauté des Sœurs Grises. Nous sommes heureux de pouvoir dès aujourd'hui livrer à la publicité la première partie de ce remarquable travail, de cette appréciation si autorisée de l'institut auquel notre population porte tant de respect :

" *Deus sanctus in omnibus operibus suis.*" P. 67.

" Dieu est saint dans toutes ses œuvres."

Toutes les œuvres de Dieu sont saintes, toutes tendent à la sanctification des âmes puisque, comme nous le dit l'apôtre Saint-Paul : " La volonté de Dieu c'est votre sanctification." C'est dans cette pensée que l'auteur de tout don parfait ne s'est pas contenté de mettre à notre disposition les moyens absolument nécessaires à notre salut, mais il a bien voulu de plus multiplier, avec une sorte de prodigalité, les œuvres dont l'action bienfaisante vient au secours de la faiblesse humaine, pour l'éclairer, la fortifier, la guider et la soutenir.

L'Eglise de Jésus-Christ a reçu de son divin époux cette surabondance de moyens de sanctification, qu'elle prodigue à ses enfants les plus délaissés, comme à ceux qui semblent l'objet des faveurs les plus spéciales ; cette pensée me semble une explication bien naturelle du nombre et de la diversité des instituts, qui ornent l'Eglise et qui secourent l'humanité, soumise, elle, à un grand nombre d'affections diverses. Pour tous les enfants d'Adam, de qnelque tribu, de quelqu'âge, et de quelque condition qu'ils soient, l'apostolat chrétien est indispensable ; aussi J.-C. a dit à ses apôtres : " Allez, enseignez toutes les nations, prêchez l'Evangile à toute créature." On ne peut pas concevoir l'église sans son chef visible, confirmant ses frères dans la foi, paissant les agneaux et les brebis, sans ses évêques que le Saint-Esprit a placés dans l'Eglise de Dieu pour la conduire ; sans ses prêtres et ses lévites qui ont mission de prêcher, de baptiser, de pardonner, et d'immoler la Divine Victime.

Mais à côté de ce sacerdoce chrétien, et à mesure que les âges déroulent successivement les besoins des âmes, l'Eglise, cette bonne mère, sourit à ses enfants et met à leur service des phalanges sacrés d'hommes et de femmes, qui, sous le nom d'ordres, ou de communautés religieuses, offrent à l'humanité souffrante et menacée un secours, que l'habitude nous fait regarder comme indispensable.

Nous sommes réunis en cette circonstance, mes frères, pour bénir Dieu des faveurs qu'il nous a accordées, par l'établissement des communautés religieuses en général, et en particulier, par l'établissement des Sœurs Grises de Montréal, au milieu de nous. L'événement qui détermine cette réunion, c'est la fête jubilaire d'un membre de cette communauté. Le 1 juin 1838, Mademoiselle Gertrude Coutlée, suivant l'exemple que sa sœur ainée lui avait donné, six ans auparavant, se liait définitivement aux Sœurs Grises de l'hôpital général de Montréal, consacrait sans retour, son existence à Dieu, par les vœux émis dans cet institut et prenait le nom de Sœur Saint-Joseph. Nous sommes au cinquantième anniversaire de cet acte, qui put paraître bien petit alors, aux yeux si faibles et si peu clairvoyants de la pensée humaine ; mais cet acte avait une grande portée dans les vues si larges et si pénétrantes de la Sagesse Divine, qui dispose tout pour la sanctification des âmes ; pour la sanctification des âmes qu'ils consacrent à lui d'abord et pour la sanctification de tant d'autres qui bénéficient de cette consécration. Dieu avait dit à sa jeune élève : " goûtez et voyez comme le Seigneur est doux," et après cinquante ans d'une heureuse expérience, la jeune professe, devenue ancienne religieuse, dit avec bonheur à l'époux de son âme : " Votre joug est doux, votre fardeau est léger." Après cinquante ans d'expérience, elle s'écrie volontiers, merci, mon Dieu, merci, mon Père, de m'avoir appelée à une vocation qui me permet de dire comme votre Divin Fils : " Je ne suis point venu faire ma volonté mais celle de mon Père." Après un demi-siècle d'une experience et d'une expérience toute particulière du vœu de pauvreté, elle ambitionne de dire avec plus de conviction qu'au début : " Bienheureux les pauvres d'esprit." Loin, bien loin du monde, plus éloignée encore par le cœur que par la distance, elle a médité les divines paroles : " Bienheureux ceux qui ont le cœur pur." Cette pureté lui a donné comme une vision anticipée de Dieu. Epouse fidèle de J.-C elle ne désirerait une autre, ou cent autres vies, que pour les consacrer à son Divin Epoux. Cet époux céleste lui a présenté il y a cinquante ans comme cadeau de noce, une croix sur laquelle était son image, pour que toute sa vie, elle la portât sur sa poitrine et dans son cœur ; pour que ses yeux s'arrêtassent sur les membres souffrants de J.-C., que son cœur compatit à leurs douleurs, et la vierge fidèle a recherché et aimé les pauvres, les ignorants, les orphelins, les malades. Après cinquante années d'exercice dans ces œuvres pénibles à la nature, mais si précieuses à l'âme chrétienne, voilà que la Sœur de Charité, en renouvelant ses vœux d'obéissance, de pauvreté et de virginité, veut aussi et avec un bonheur égal, renouveler son vœu de servir les pauvres en union de charité suivant les constitutions et usage de son institut.

Telle est la circonstance qui nous réunit. Que votre humilité ne s'alarme pas, ma bonne sœur, je ne viens pas la blesser en faisant votre éloge ; aussi je n'ai pas pris pour texte les paroles du saint roi David : " Dieu est admirable dans ses saints," mais bien cette autre exclamation du roi prophète : " Dieu est saint dans ces œuvres." Je ne veux que développer trois pensées qui se rattachent à l'incident de ce jour et qui résument par ces mots :

Une Sœur Grise, cinquante ans de profession Quarante-quatre ans de mission à la Rivière-Rouge.

1o. Une Sœur Grise. Qu'est-ce que c'est qu'une Sœur Grise ? C'est une personne qui, sous l'inspiration de Dieu, et avec l'approbation des supérieurs légitimes fait profession religieuse, dans l'institut fondé par Madame Youville, et qui accomplit, dans les différentes branches de cet institut, les œuvres que la vénérable fondatrice y a établies—ou celles que les circonstances, toujours avec l'approbation des autorités légitimes, ont ajouté.

C'était en 1731. Un gentilhomme canadien, après s'être illustré dans les guerres européennes, était revenu dans son pays natal. Né sur les bords du Saint-Laurent, M. Gauthier de Varennes de la Vérandrye, avait remonté le grand fleuve jusqu'à ses sources au Nord-Ouest. Là, la chaîne des Laurentides présentait un obstacle encore infranchi. Partout, par delà ces monts, il y avait des terres inconnues, et qu'il importait de découvrir. Des données incertaines et indéfinies faisaient soupçonner l'existence de lacs et de rivières, conduisant à l'Océan Pacifique, cette mer de l'ouest, objet des rêves et des aspirations de tous ceux qui ont poussé les découvertes à travers le continent de l'Amérique Septentrionale.

Il n'en fallait pas davantage pour exciter chez M. de LaVérandrye l'ambition d'ajouter son nom à la liste des découvreurs intrépides qui avaient pénétré dans l'intérieur du continent ; pour exciter en lui l'ambition de doter son pays natal du riche domaine qui pouvait s'étendre à l'ouest du lac Supérieur, et des incalculables avantages qui devaient être la conséquence de la découverte d'un passage, reliant les eaux du Saint-Laurent avec celles que l'on soupçonnait se déverser dans la mer de l'ouest. Le Canada, quoique très peu habité, semblait trop petit à son fils ambitieux, il fallait l'agrandir, il fallait l'enréchir ; c'est pourquoi, le 8 juin 1731, M. Pierre Gauthier Varennes de LaVérandrye laissait Montréal pour aller, à ses frais et périls, découvrir les terres de l'ouest et pousser ses explorations jusqu'au rivage de l'Océan Pacifique.

Une nièce de Monsieur de LaVérandrye, jeune veuve de 30 ans, avait vu se dissiper les unes après les autres les illusions que le rang, la fortune et le monde, font miroiter avec tant d'éclat aux yeux de leurs favoris.

Le monde perdait de ses séductions, la fortune menaçait de ne plus sourir ; en un mot la terre devenait trop petite pour le cœur de madame Youville, il lui fallait à elle aussi des découvertes, il lui fallait à elle aussi trouver un passage à travers toutes les aspérites et tous les écueils de la vie pour arriver à un océan de paix, ou son cœur blessé, lacéré, au contact des choses de la terre, pourrait goûter le repos qui serait pour lui la source de bien incalculables. Au mois de juin son oncle de LaVérandrye lui avait fait ses adieux ; au mois de juillet, le plus jeune de ses enfants descendait dans la tombe à côté de son père, mort depuis un an, et madame Youvillé, en pleurant sur toutes ces pertes et ces séparations, prit, durant le même été 1731, et d'après l'avis de son directeur M. du Lescöat, la résolution de se donner tout à Dieu, et de ne travailler que pour lui et pour les malheureux.

C'est donc précisément à l'époque qu'une pensée de légitime ambition poussait à la découverte du pays que nous habitons, qu'une pensée de généreuse abnégation poussait à la fondation de l'institut des Sœurs Grises, et qui dans les desseins de la Providence était destiné à venir s'implanter sur les bords de la Rivière Rouge, de l'Assiniboine, de la Saskatchewan, sur les rives de toutes ces rivières découvertes par la noble famille des de Varennes—oncles et cousins de la vénérable fondatrice des Sœurs Grises.

Le soufle de la grâce guida si surement et si vite le cœur de la jeune veuve vers les régions inconnues de l'abnégation la plus complète, du dévouement le plus entier, de la charité la plus industrieuse et la plus active, qu'après s'être adjoint trois compagnes, qui avaient les mêmes aspirations et la même générosité, elle fit à son Dieu l'offrande irrévocable de tout son être, en prononçant les vœux de religion le 31 décembre 1737.

Le premier de l'an 1738 est donc le premier jour dont l'aurore éclaira la communauté naissante des Sœurs Grises. L'institut existe donc depuis 150 ans.

Traçons à large traits le développement de la première communauté foudée par une canadienne, et cela pendant le premier siècle de son existence.

Naturellement, dans une œuvre aussi nouvelle et dans un pays nouveau, les débuts furent lents et incertains ; le manque de sympathie, et par suite, l'absence d'un but parfaitement défini, fit d'abord languir cette fondation ; puis, Dieu voulait lui donner le temps de plonger de profondes racines dans le sol, afin de pouvoir nourir et soutenir plus tard l'arbre gigantesque, que nous admirons aujourd'hui.

Des frères hospitaliers avaient dès 1694, fondé à Ville Marie un établissement de charité connu sous le nom d'Hôpital Général. Cet établissement subit, pendant un demi siècle, des péripéties diverses qui le conduisirent près de sa ruine. Cette ruine pourtant fut conjurée, lorsque les frères hospitaliers cédèrent leur place à madame d'Youville et à ses compagnes, qui entrèrent à l'Hôpital dans la dernière partie de 1747, c'est-à-dire près de 10 ans après la première émission de leurs premiers vœux.

Cet hôpital qui s'appelait Hôpital Général, était loin de répondre à ce nom, puisqu'il n'avait été fondé que pour recevoir, et de fait ne recevait que des vieillards infirmes.

Les nouvelles hospitalières étendirent la sphère d'action qu'avaient tracée les fondateurs : elles reçurent des infirmes des deux sexes, des soldats invalides, des insensés, des incurables, des enfants abandonnés, des orphelins ; puis, comme les extrêmes se touchent, on admit comme pensionnaires des dames de conditions, et on ouvrit un asile à des filles de mauvaise vie ; en un mot, la nouvelle communauté sembla avoir reçu de Dieu la mission générale de faire le plus de bien possible au plus grand nombre possible.

La sagesse et le dévouement qui présidait à la nouvelle direction de l'Hôpital Général, purent convaincre tout le monde que la Providence voulait que l'administration en fut confiée d'une manière définitive à madame d'Youville et à ses compagnes ; ce qui eut lieu ; les lettres patentes du Roi, signées à Versailles, le 3 juin 1753, subrogèrent Madame d'Youville et ses compagnes à la place des frères hospitaliers, déclarant qu'elles seraient au nombre douze administratrices, se distribuant entre elles les emplois de la maison, sous l'autorité de l'évêque, auquel elles s'adresseraient, pour recevoir de lui des règles.

Mgr de Pontbriant, évêque de Québec, ayant visité l'hôpital général en 1755, revêtit de sa signature et par là sanctionna de son autorité les trois feuilles, sur lesquelles était inscrites depuis dix ans, la nature des engagements pris par madame d'Youville et ses assciées ; et c'est de cette époque que les lois ecclésiastiques et civiles reconnaissent les Sœurs Grises, comme communauté religieuse, propriétaires et directrices de l'Hôpital Général de Montréal.

La conquête du Canada par l'Angleterre fit naître des inquiétudes, mais le tact et la générosité de madame d'Youville et de ses compagnes leur fit trouver des amis et des protecteurs dans ceux dont naturellement, elles avaient redouté l'autorité. Les Sœurs Grises furent bien vues des anglais comme elles l'avaient été des français.

Une épreuve cruelle fut ménagée à la nouvelle communauté, à la fin de l'année 1771. Madame d'Youville avait complété sa 70ème année ; ses travaux, ses souffrances avaient aidé l'action des ans, tout comme ses mérites avaient tressé la couronne qui l'attendait au ciel. Le 23 décembre 1771, elle s'endormit dans le Seigneur, après 34 années de profession religieuse ; laissant pour pleurer sa perte tous les malheureux auxquels elle prodiguaient ses soins ; toute la ville de Montréal qui connaissait et admirait ses œuvres—et les 18 sœurs grises qui lui survivaient.

Nous l'avons vu, la fondation des Sœur Grises avait été environnée de bien des difficultés, c'est le cachet des œuvres de Dieu ; les circonstances avaient marqué son développement d'une lenteur dont l'heureux résultat a été de préparer une stabilité plus grande. La mort de madame d'Youville n'ébranla pas ce qu'elle avait fait, c'était l'œuvre de Dieu ; aussi, il nous est permis de voir avec consolation, même après la mort de sa fondatrice, le nouvel institut se développer graduellement, pendant le reste du premier siècle de son existence.

L'expérience suggéra naturellement des modifications ; les règles se complétèrent ; on abandonna quelques-unes des œuvres entreprises par madame d'Youville, on en modifia d'autres, des changements s'effectuèrent même parmi les sœurs, toujours néanmoins, avec le même esprit dans le même but, sous la même autorité ; les changements n'étaient pas inspirés par le caprice, mais motivés par les besoins, en sorte que la physionomie générale de l'institut reste parfaitement la même. Les Sœurs Grises sont les filles de madame d'Youville, héritières de ses vertus, riches des exemples qu'elle leur a prodigués, fortes de la protection qu'elle leur accorde ; et c'est ainsi que cette communauté aimée, respectée et admirée de tous, vit après un siècle d'existence, poindre l'année 1838.

Dieu est saint dans toutes ses œuvres.

A suivre.

Nouvelles Politiques.

—L'hon. Dr John Christian Schultz a été nommé, hier, lieutenant-gouverneur de Manitoba, et devra être assermenté le 1er juillet.

—M. W. F. Luxton, candidat du gouvernement Greenway dans Winnipeg-Sud, abandonne la lutte après trois semaines de candidature et de cabale qui l'a convaincu de la force supérieure de son adversaire.

—On assure que notre confrère, M. Vanasse, du *Monde*, est sur le point d'être fait député-ministre des Travaux Publics à la place de M Baillargé, qui résignerait pour cause de santé.

A un caucus des conservateurs du comté de Yamaska, M. Moreau, de Sorel, a été choisi comme candidat dans ce comté.

RACETTE ET GADDY.

A Régina, capitale des Territoires du Nord-Ouest, à huit heures et vingt minutes, hier matin, Moïse Racette et James Gaddy, trouvés coupables du meurtre de McLeish, tué le 31 mai 1887, montaient sur l'échafaud pour satisfaire la justice des hommes.

Pendant tout le temps de son emprisonnement, Racette a protesté de son innocence, et sur l'échafaud même, voici ce qu'il a dit en réponse au shérif qui lui demandait s'il avait quelque chose à dire avant que la loi eut son cours :

" Oui. Je n'ai pas commis de meurtre. Je ne pense pas que je mérite d'être pendu Je ne pense pas que mon procès ait été juste. Je ne regrette point de mourir, mais je n'ai pas eu la chance de m'expliquer durant le procès. Ce n'est point ma faute si McLeish a été tué. J'espère que Dieu pardonnera à ceux qui m'ont condamné à mort."

Racette qui était catholique a été assisté jusqu'au dernier moment par M. l'abbé Gratton, curé de Régina, et le Rév. Père Leduc, O.M.I.

La mort des deux infortunés a été instantanée. Le bourreau était un individu du nom de Jack Henderson, le même qu'à l'exécution du défunt chef métis Louis Riel.

Correspondances.

M. le Directeur du journal
Le Manitoba,

Monsieur,— N'ayant jamais rien appris par votre journal de la publication d'une certaine feuille d'élection, imprimée par Clarke, de Winnipeg, et rédigée par le fameux Martin, je n'ai pas peu été étonné, l'autre jour, de voir ce chiffon entre les mains d'un ami qui me dit l'avoir reçu de l'hon. M. Prendergast luimême ; mais, m'a dit mon ami, M. Prendergast, en me le remettant, a déclaré formellement n'avoir rien à faire avec cette feuille, ne voulant nullement assumer la responsabilité de ce qu'elle contient. S'il en est ainsi, M. le Directeur, je me demande alors pourquoi M. Prendergast colporte-t-il la littérature du pudique Martin, imprimée par Clarke, puisqu'il a honte d'en assumer la responsabilité ?

UN NATIONAL.

Petit-Canada, Saint-François-Xavier, le 11 juin 1888.

Emerson, 12 juin 1888.

EPITRE AU HERON DU COMTE DE MORRIS.

Un jour, sur ses longs pieds, allait, je ne sais où,
Le héron au long bec, emmanché d'un long cou.

M. le Héron, Petit Jean hésite en parlant seulement—pas quand il marche—la cause en est dans la langue ; vous, M. le Héron (ou héros d'actes plus ou moins justifiables), vous faites des efforts extraordinaires pour atteindre le domaine de l'esprit, et, vous ne réussissez merveilleusement qu'à faire te dire des sottises, pour ne pas dire plus ; la cause repose dans la caboche. Nous sommes donc deux affligés. Chacun son goût, mais je préfère mon mal au vôtre qui n'est pas guérissable.

La difference entre vous et moi est que j'hésite tout en disant la vérité et que vous n'hésitez pas du tout à la rendre méconnaissable. Vous parlez avec une éloquence et une volubilité qui ne donne pas le temps à la réflexion de les accompagner.

M. le Héron, vous dites que ça me démange. Il pourrait se faire que vous soyez pris du même mal sous peu, et par esprit de reconnaissance et de charité, je vous gratterai......

Dans les cirque chacun joue son rôle. Le vôtre sur la scène politique est celui du bouffon, et, ma foi, vous le remplissez à merveille. La nature développée par un travail constant, vous rendra célèbre dans votre rôle. Il va s'en dire, un jour, car votre renommée va toujours grandissante !

PETIT JEAN.

BAZAR A SAINT-FRANCOIS-XAVIER.

Les dames de la paroisse de Saint François-Xavier sont à organiser un bazar qui aura lieu durant les premiers jours d'octobre. Cette œuvre de charité, sous le patronage de M. l'abbé Kavanagh, curé, sera faite pour venir en aide à la construction d'un pensionnat que les RR. SS. de la Charité se proposent d'ériger dans cette paroisse où elles exercent leur zèle depuis nombre d'années.

Nous espérons que partout où les dames de Saint-François-Xavier se présenteront, elles seront des mieux accueillies.

EXAMENS DE L'UNIVERSITE.

Le résultat des examens de l'Université de Manitoba vient d'être connu, et l'on pourra juger que les élèves du Collège de Saint-Boniface ont parfaitement justifié la confiance que nous avions de les voir remporter de brillants succès.

DERNIER EXAMEN.—MM. David Brisebois et Henri Royal qui finissent leurs cours d'études, cette année, ont remporté, le premier, une bourse de $100 et la médaille (argent) du gouverneur-général ; le second, une bourse de $60 et la médaille (bronze) de l'Université.

PREMIER EXAMEN.—La classe de rhétorique s'est aussi fort distinguée. M. Béliveau a obtenu la médaille (bronze) du gouverneur-général et une bourse de $100. M. Honorius Deignault a obtenu une bourse de $80. Sur 33 élèves qui ont subi l'examen en mathématiques, M. Béliveau a été le premier.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.—En belles-lettres, M. Gustave Jean prend une bourse de $100, M. Victor Bourdeau une bourse de $60, et M. Roger Goulet une bourse de $35. M. Versailles a été 1er en histoire, et M. Goulet 1er en français. Tous sont en 1ère classe pour le latin, et presque tous pour le grec.

Si l'on considère que sur 103 candidats qui ont subi les examens, le Collège de Saint Boniface n'avait que douze élèves, il faut de toute nécessité convenir que nos jeunes amis se sont surpassés ; il faut de toute nécessité reconnaître qu'ils ont beaucoup travaillé, et qu'ils ont droit aux plus chaleureuses félicitations.

PERSONNEL.

Madame Pariseau, de Montréal, est en promenade chez son gendre, M. Théophane Bertrand, de cette ville.

M. Félix Péloquin, arrivé ici depuis une couple de mois de Saint-Simon, comté de Bagot, est parti mardi pour retourner en province de Québec chercher sa famille. M. Péloquin reviendra sous peu et ira se fixer à Saint-Pierre où il a acheté une propriété.

Un télégramme reçu par l'hon. juge Prud'homme, lui annonce que son frère, M. O. E. Prud'homme, a obtenu la médaille d'or à l'école des beaux-arts de la Puissance.

Madame Louis Dubreuil, de LaBroquerie, est partie ce matin pour un voyage aux Etats-Unis.

Le Rév. Père Lacombe part ce soir pour retourner vers ses amis, les Pieds-Noirs, et leurs frères les Gens du Sang et les Piéganes. Etant fatigué et un peu indisposé, il se reposera quelque temps à la réserve des Piéganes, près de McLeod.

Le Rév. Père Beaudin, curé de Portage du Rat, Ont., était en ville hier. Sa santé laisse beaucoup à désirer.

M. l'abbé Dabandès, aumônier de marine, venant directement de Paris, est arrivé à Saint-Boniface et est à l'archevêché. M. l'abbé vient voir le pays dans un but de colonisation tout en refaisant sa santé.

M. l'abbé Pelletier, est malade à l'archevêché. Le dévoué curé de LaBroquerie espère pouvoir retourner dans sa paroisse dans quelques jours.

L'hon. M. Royal et Madame Royal, ainsi que Madame Charbonneau et ses enfants sont partis lundi soir pour Vaudreuil, Qué., où ils devront passer l'été. M. Royal doit revenir à la fin du mois et se rendre à Régina où il sera alors, nous dit-on, assermenté comme lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

M. Boissonnault, de Saint-Timothé, est arrivé en cette ville samedi pour y demeurer.

Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, part demain soir pour Selkirk, où il devra s'embarquer sur le vapeur *Princess* pour visiter les missionnaires de la Saskatchewan. Il s'arrêtera au Grand Rapide, Prince-Albert, Batoche, Battleford, et arrivera à Saint-Albert, pour la fin de juillet. C'est alors et à l'évêché que se tiendra le conseil vicarial de ces missions.

M. Horace Bélanger, facteur en chef de la Cie de la Baie d'Hudson au Fort Cumberland, part demain pour retourner chez lui. Il prendra à Selkirk le même vapeur que Mgr Grandin. M. Bélanger emmène avec lui deux de ses fils, Eugène et Alexandre, pour le temps des vacances. S'embarqueront en même temps aussi M. et Mme William Clark, de cette ville. M. Clark va par affaires jusqu'au Grand Rapide, et Madame Clark avec une petite fille de M. Bélanger, se rendra jusqu'à Edmonton pour revenir avant la réouverture des classes.

Nouvelles Religieuses.

—Dimanche dernier, Mgr l'Archevêque a confirmé à l'Eglise Sainte-Marie, 46 petits garçons; puis à l'académie Sainte-Marie, 21 des élèves du couvent.

—Le Rév. Père Bitsche est de retour d'une mission dans l'ouest, étant allé jusqu'à Régina. Nous donnerons sous peu quelques détails sur les établissements catholiques visités par ce dévoué et zélé missionnaire.

—Le Rév. M. Gillies, ordonné prêtre dimanche dernier, à Winnipeg, est parti immédiatement pour aller visiter les missions écossaises de l'ouest.

Choses et Autres.

—Son Excellence Lord Stanley de Preston, notre gouverneur-général, vient d'arriver au Canada.

—M. Robert Lemoine, ancien greffier du sénat et père de Madame Cauchon, femme du feu lieutenant-gouverneur de ce nom, est décédé avant-hier.

—La convention démocratique qui a été tenue à Saint-Louis, Mo., a choisi Grover Cleveland et le juge Thurman comme leurs candidats à la prochaine élection d'un président et d'un vice-président des Etats-Unis.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la treizième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface étant la dixième séance régulière, tenue lundi, le onzième jour de juin, A.D. 1888.

Présents : son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Bédard, Dubuc, Gauvin, Levreault et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance et lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications suivantes :

Les sœurs de l'Hôpital Général de Saint-Boniface saluent respectueusment M. le maire et MM. les conseillers et elles accusent réception des résolutions passées en leur conseil de ville, à l'occasion du cinquantième anniversaire de profession religieuse de leur Sœur Saint-Joseph.

Elles offrent leurs remerciements à M le maire et à MM. les conseillers.

Une lettre du secrétaire-trésorier de la commission de la ville de Saint-Boniface demandant un octroi au montant de $1,800.00, années 1888 et 1889.

Le rapport du chef de police pour le mois de mai montrant ni recette ni dépense.

Plusieurs comptes sont présentés et renvoyés aux comités auxquels il appartient.

M. le conseiller Pelletier présente le dixième rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

Dixième rapport du comité des finances, M. le conseiller Pelletier, président *pro tem*, et MM. les conseillers Bédard et Gauvin.

" Votre comité recommande que son honneur le maire et le trésorier signent un billet en faveur de la banque impériale au montant de $2,000 00.

" Votre comité recommande aussi que la somme de $1,800.00 soit placée au crédit de la commission des écoles pour 1888 et 1889, et aussi le paiement du compte de Mme Joseph Leblanc, $2.00."

M. le conseiller Levreault présente le dixième rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit :

" Dixième rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Levreault, président *pro tem*, et MM. les conseillers Dubuc et Gauvin.

" Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : W. Gauvreau, $3.00; J. P. O. Allaire, 30 c.; Jos. Gagné, $3 00, et accuse réception du rapport du chef de police pour le mois de mai.

" Votre comité recommande aussi qu'un livre de minutes soit acheté au chef de police pour le département de la police, et que le chef reçoive instruction de faire faire des clefs pour les boyaux."

M. le conseiller Dubuc présente le huitième rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

" Huitième rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Dubuc, président *pro tem*, M. le conseiller Levreault et son honneur le maire.

" Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : D. Hogue, $3 00; Jos Letendre, $3.00; Patrice Parenteau, $3.15; J. Sieux, $2.70; Elie Chamberland, $3.00; A Allard, $4.00; A. Parenteau, $1.65; Louis Laventure, $2.00.

" Votre comité recommande qu'un trottoir soit construit sur la rue Youville, à partir de la maison de John Dianond jusqu'au trottoir qui longe la rue Archibald, ce trottoir ne devant être que de deux madriers de large."

Ces différents rapports sont adoptés.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Assemblée générale de l'Association Saint-Jean-Baptiste, demain soir, pour recevoir les rapports des divers comités.

—La distribution des prix à l'Académie Sainte-Marie, Winnipeg, se fera vendredi, le 22 courant à 9 heures du matin.

—La distribution solennelle des prix au Collège de Saint Boniface se fera dans la soirée du 21, c'est-à-dire jeudi prochain, et la sortie aura lieu le lendemain.

—Jeudi, le 21 courant, distribution solennelle des prix au Pensionnat de Saint-Boniface. Les parents et amis de l'éducation sont respectivement invités. A 10 hrs a.m.

—Les pluies fréquentes que nous avons eues durant les derniers jours ont fait un très-grand bien à la campagne. Tous les grains ont la plus belle apparence.

—La cour de révision pour réviser la liste des électeurs de la division électorale de Saint-Boniface, sera tenue par l'hon. juge Prud'homme, lundi, le 25 courant, à l'hôtel de ville.

—La taxe pour les chiens était payable le 1er juin. Le gardien d'enclos de notre ville se propose bien de mettre immédiatement en force le règlement qui concerne ces animaux.

—MM. Joseph Turenne et George Fortin, ont été élus, par acclamation, conseillers de la ville de Saint-Boniface, mardi. M. Turenne est un des représentants du quartier No. 1, et M. Fortin siègera pour le quartier No. 4.

—Les *Invincibles* du Collège de Saint-Boniface ont paradé cet après-midi dans le jardin de l'archevêché, présenté les armes à NN. SS. les Evêques et prouvé que non seulement ils sont des soldats sans peur et sans reproche, mais de plus des tacticiens d'une grande habileté. Leur petit costume est très-joli comme costume d'été.

—Examens au pensionnat de Saint-Boniface : 14 juin, jeudi, 2 heures p.m., examen de musique, 5 divisions; 15, vendredi, 9½ heures a.m., 1ère et 2ème divisions, 2 heures p.m., 3ème division; 18, lundi, 9½ heures a.m., 4ème division, 2 heures p.m., 5ème division; 19, mardi, 9½ heures a.m., 6ème division, 2 heures p.m., 7ème division; 21, jeudi, 10 heures a.m., distribution solennelle des prix.

—La dernière "Gazette Officielle" contient entre autres les nominations suivantes :

Pour être juges de paix dans et pour la province de Manitoba : Alexandre Joseph Lavack, de Sainte-Anne; Francis Benoit, de Sainte-Anne; F. X. Normandeau, de LaBroquerie; William H. Kenny, de Saint-Eustache; Robert Tait, de Saint-James.

Pour être comptable de la cour du Banc de la Reine, John A. W Innis, *vice* Edmund Marston, dont la nomination a été cancellée.

Pour être greffier de la cour de Subrogation du district judiciaire de l'Est, Louis Napoléon Bétournay, *vice* Edmund Marston, dont la nomination est cancellée.

La consomption radicalement guerie.

A M. le Directeur :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, Dr T. A. Slocum, 37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

NAISSANCES.

A Winnipeg, le 11 courant, Madame Jean-Baptiste Desautels, une fille.

A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 26 mai dernier, Madame Elie Henri, un fils.

A Saint Joachim de LaBroquerie, le 7 courant, Madame Thomas Michaud, une fille.

DECES.

A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 2 courant, à l'âge de 42 ans, M. Magloire Gagnon. Il laisse une veuve et sept enfants.

TERRE A VENDRE
A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaines et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à

A. A. C. LaRIVIÈRE, Saint-Boniface.



ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE
DE MANITOBA.

AVIS est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, Vendredi, le 15 juin courant, à 8 heures p.m., dans la Salle du Conseil de Ville, pour recevoir les rapports des divers comités.

Daté en la Ville de Saint-Boniface, ce 12ème jour de juin 1888.

Par ordre,

EMILE JEAN, Sec.-Archiviste, A. St-J.-B. de M.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	6 00	à 7 50
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 12	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr.	1 00	à 2 00
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 00	à 0 00
Poules " "	0 80	à 1 00
Œufs, par douz	0 15	à 0 18
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	9 00	à 10 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 9 00
Oignons, par minot	3 00	à 4 00

PEAUX.

Peaux vertes	4 00	à 5 00
Peaux sèches	7 00	à 9 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 08

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 60	à 0 65
Avoine, par minot	0 30	à 0 40
Orge "	0 35	à 0 40

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 50
" " XXXX	1 85
" " Strong Baker	2 00
" " Roller Process	2 25

DIVERS.

Poulet "	0 18	à 0 20
Dindon "	0 20	à 0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	50 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	33 00
Pin 3ème " "	32 00

DRUNKENNESS

Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.

Bureau d'Education
DE MANITOBA,
SECTION CATHOLIQUE.

AVIS.

L'examen des personnes qui désirent obtenir des diplômes leur permettant d'enseigner dans les écoles sous le contrôle de la Section Catholique du Bureau d'Education, se tiendra Mardi, 17ème jour de Juillet prochain, à 9 heures A. M., dans les salles de l'hôtel-de-ville, à Saint-Boniface. Le Surintendant recevra les demandes d'admission à cet examen, jusqu'à Lundi le 16 Juillet prochain.

Les demandes devront être accompagnées de certificats.

Les commissaires d'école sont priés de se rappeler qu'ils ne peuvent engager que des instituteurs diplômés en cette province. Ainsi toutes les personnes qui, n'ayant pas de diplômes, désirent entrer dans l'enseignement, ou continuer d'enseigner, devront se présenter aux examens, pour lesquels aucun honoraire n'est réclamé.

T. A. BERNIER, Surintendant.

Saint-Boniface, 12 juin 1888.

Dr J. H. O. LAMBERT,

Médecin—Chirurgien—Accoucheur ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

A L'ENCLOS.

Un bœuf noir, un bout de câble aux cornes et une cheville de fer à l'une des extrémités du câble, l'oreille gauche percée, la moitié de la queue blanche et âgé d'environ 5 ans.

CHARLES GENTHON, Gardien d'enclos, Municipalité de Saint-Norbert.

Saint-Vital, 28 mai 1888. 3ins 31.5.89

Ville de Saint-Boniface.

AVIS est par les présentes donné :

1 Que le Rôle d'Evaluation de la ville de Saint-Boniface pour l'année 1888, est déposé au bureau du greffier, à l'hôtel-de-ville ;

2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant quatorze (14) jours de cette date ;

3 Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle, devront le faire dans les quatorze (14) jours de la présente date ;

4. Que le Conseil siégera en Cour de Révision le 25 juin A.D. 1888, à l'hôtel-de-ville à sept (7) heures p.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à Saint-Boniface, en mon bureau, le vingt-huitième jour de mai 1888.

P. FABIEN SOUCY, Greffier.

3ins. 31.5.88.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI le 8 JUIN prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, aller et retour, entre

FORT McLEOD ET PINCHER CREEK,

distance calculée 32 milles, à partir du 1er juillet prochain.

Une soumission devra donner le prix d'un seul voyage par semaine et une autre le prix de deux.

Le courrier devra partir de l'un ou l'autre endroit.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Fort McLeod et Pincher Creek et au bureau de

W. W. McLEOD, Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'Inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 27 avril 1888.

3ins 3.5.88

MODISTE FASHIONABLE.

MELLE L. DONAHUE,

ci-devant de Boston, Mass., vient d'arriver à Saint-Boniface et a ouvert une boutique dans le haut de la bâtisse autrefois occupée par MM. Verge & D'Auteuil, sur l'avenue Taché, porte voisine de M. P. Gosselin.

Melle Donahue ajuste à la manière du tailleur. Elle sera heureuse de recevoir et remplir les commandes que les Dames voudront bien lui confier. Les prix sont très-modérés et elle garantit satisfaction complète. Elle parle l'anglais et le français.

1m 31.5.88.

POUR

EPICERIES et PROVISIONS

De Premiere Qualite

ALLEZ CHEZ

F. LETOURNEAU,

AVENUE TACHÉ, ST. BONIFACE.

M Létourneau ayant abandonné le commerce des liqueurs s'occupera tout spécialement du commerce des épiceries et provisions. Satisfaction garantie. Prix modérés.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

1m 7.6.88

IN POUND.

One black Ox, tied to the horns and an iron spike at the other end of the rope, with a hole through the left ear, its tail half white, aged about 5 years.

CHARLES GENTHON, Pound-keeper, Municipality of St. Norbert.

St. Vital, 7th May, 1888.

3ins.7.6.88.

LEÇONS DE PIANO-FORTE.

M. Frank Sabel,

professeur de piano, visitera Saint-Boniface tous les lundis et jeudis.

Conditions :—$20.00 par terme de 24 leçons.

ADRESSE :

Bloc Henderson, carré du Marché, Winnipeg.

1m 7.6.88

AVIS

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné, et endossées " soumissions pour fournitures aux Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, JEUDI, le 7 Juin 1888, pour la livraison de Fournitures des Sauvages durant l'année fiscale devant expirer le 30 Juin 1889, consistant en Farine, Lard Fumé, Epiceries, Munitions, Lignettes, Bœufs, Vaches, Taureaux, Instruments Aratoires, Outils, etc., droits payés à divers endroits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

L'on peut se procurer des formules de soumissions contenant des détails complets relatifs aux fournitures requises, aux dates de la livraison, etc., en s'adressant au soussigné, ou aux commissaires des Sauvages à Régina, ou au bureau des Sauvages à Winnipeg.

L'on peut soumissionner pour chaque espèce de marchandises (ou pour aucune partie de chaque espèce de marchandises) énumérées dans les cédules, et le département se réserve le droit de rejeter tout ou partie d'une soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du Surintendant Général des affaires des Sauvages sur une banque canadienne, pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission, lequel sera forfait si le soumissionnaire refuse de signer le contrat basé sur telle soumission lorsqu'il en sera requis, ou s'il manque d'exécuter son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Chaque soumission doit, outre la signature du soumissionnaire, porter celle de deux cautions acceptables au département pour la due exécution du contrat.

L'on n'acceptera nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Cette annonce ne devra pas être insérée par aucun journal sans l'autorisation de l'Imprimeur de la Reine, et l'on n'admettra aucune réclamation de paiement de la part d'un journal qui l'aura publiée sans telle autorisation.

L. VANKOUGHNET, Assistant Surintendant Général des affaires des Sauvages.

Département des affaires des Sauvages, Ottawa, Mai 1888.

2ins 31.5.88

TOUJOURS LE MEILLEUR MARCHÉ !

NOUVELLES IMPORTATIONS !

L'ASSORTIMENT EST PLUS CONSIDERABLE QUE PAR LE PASSE ET LES PRIX ENCORE PLUS BAS.

Demandez nos Etoffes à Robe de 12½, 15 et 20 cts. Demandez nos Indiennes de 5, 6¼, 7½, 8⅓, 10 et 12½ cts. Demandez nos Cotons Carreautés de 8⅓, 10, 12½ et 15 cts. Demandez nos Cotons Jaunes de 4½, 6¼, 7½, 8⅓, 10 et 12½ cts. Demandez nos Cotons double largeur, 25 et 30 cts. Demandez nos Broderies de 5 à 90 cts. Demandez nos Cretonnes de 12½, 15 et 20 cts.

PRINTEMPS 1888.

Demandez nos habillements de $5.00 à $15.00. **HARDES-FAITES !** Demandez nos habillements pour enfants de $2.50 à 6.00

Demandez nos pantalons de $1.50 à 5.00. Habillements fait sur commande à bon marché.

CHAPEAUX ! CHAPEAUX ! CHAPEAUX !

Chapeaux durs de 50 cts. à $4.50. Chapeaux moux de 50 cts. à $5.50. 200 douz. chapeaux de paille de 15 cts. à $1.50.

CHAUSSURES ! CHAUSSURES !

Ce département, le plus complet de la province, comprend au-delà de 250 différentes sortes de chaussures, et venant directement des meilleures manufactures, les prix sont les plus bas du marché.

Demandez nos bottines en veau pour Dames de	$2.25
Demandez nos bottines en kid français pour Dames de	2.50
Souliers pour Dames de	75 cts. à 2.50
Demandez nos souliers pour hommes de	$1.50 à 2.00
Demandez nos souliers en veau pour hommes de	$2.50
Demandez nos souliers en kid pour hommes de	3.00
Bottes de printemps de	$2.00, $2.75, $3.00, $4.00 et $5.50
Bottes Canadiennes semellées de	3.50

CUIR ROUGE ET PEAUX DE MOUTONS TOUJOURS EN MAIN.

ETE 1888.

UN SEUL PRIX. Departement des Chaussures a l'Enseigne de la Botte d'Or.

F. E. VERGE.

Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5 4.88

AGRICULTURE.

NOURRISSEZ BIEN VOS VACHES LAITIÈRES.

Cultivateurs, nourrissez bien vos bestiaux, surtout vos vaches laitières. J'ai déjà dit à plusieurs reprises que plusieurs d'entre vous ne donnent de nourriture à leurs vaches, durant l'hiver, que juste assez pour les empêcher de mourir de faim et pour prolonger chez elles un souffle de vie jusqu'à l'herbe du printemps qui devra ressussiter ces pauvres bêtes. Aussi, avec quelle impatience voient-elles arriver ces jours; comme elles en jouissent avec délice. Dans ces jours d'abondance, on dirait que, pour protester contre l'incurie des matières qui ont failli les faire périr de misère, ces vaches reviennent le soir les mamelles gonflées d'un lait généreux, et ces bonnes bêtes, oublieuses du mauvais traitement qu'elles ont subi durant l'hiver de la part de ceux à qui elles prodiguent maintenant des ruisseaux de lait, semblent dire aux cultivateurs routiniers: "nourrissez-nous toujours ainsi et toujours vous serez dans l'aisance, toujours nous saurons vous récompenser au centuple des quelques sous que vous nous donnez." Mais hélas! pour plusieurs de ces vaches laitières, les jours d'abondance seront de courte durée et les profits qu'en retireront leurs possesseurs diminueront considérablement; car le soleil de juillet va dessécher et durcir l'herbe des paturages et la disette succèdera à l'abondance. Comment remédier à cet état de choses? C'est bien facile. Que chaque cultivateur sème un coin de sa ferme en blé-d'inde qu'il donnera en vert à ses bestiaux durant les chaleurs de juillet et d'août. En agissant ainsi, chacun continuera à tirer tout le profit possible de ses vaches laitières, et ces dernières n'auront pas à souffrir de la faim.

***

Ce conseil est bien simple, peu coûteux, il peut donner d'excellents résultats et cependant, sur cent cultivateurs ordinaires, combien le mettront en pratique dès ce printemps? en trouvera-t-on vingt? j'en doute. C'est regrettable, et une semblable indifférence pour l'entretien des vaches laitières dénote, chez plusieurs cultivateurs, ou une profonde ignorance ou une négligence impardonnable.

On craint de donner quelques centins pour bien traiter des animaux qui produiront le centuple de la valeur qu'on aura dépensée pour eux.

Nos voisins, les cultivateurs américains, comprennent bien mieux que nous cette vérité: "que bien soigner les animaux de la ferme est le plus sûr moyen de succès pour le cultivateur;" aussi, ils sont très particuliers sur ce point. La plupart d'entre eux cultivent les fourrages verts pour les donner en nourriture aux vaches durant les chaleurs de l'été et les premiers froids de l'automne; ils ont des silos qui sont de vraies mines de fourrage durant l'hiver; ils ne craignent pas d'acheter du grain pour activer la production du lait chez les vaches laitières; ils calculent que nourrir un animal juste pour l'empêcher de mourir, c'est une ruine, tandis qu'un surplus de nourriture donné au même animal pour l'entretenir confortablement se change en un profit clair, soit par la valeur du fumier, soit par le lait, le beurre ou le fromage que l'on retire de ce soin *extra*.

Ils considèrent leurs animaux comme des machines qui rendent en proportion du combustible qu'elles consomment; si l'on ne donne à ces dernières que juste assez de bois ou de charbon pour produire le mouvement, elles ne peuvent rien faire et sont une cause de perte, tandis que si on leur donne assez de combustible pour qu'elles puissent vaincre la résistance et le but pour lequel elles sont faites, il y a profit.

***

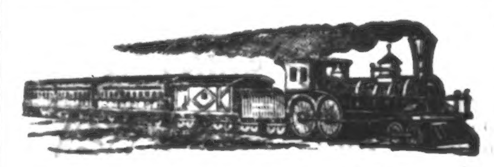
Je ne puis m'empêcher de citer à ce propos l'exemple suivant que je tire du "Country Gentleman":

"Un M. C. P. Goodrich, du Wisconsin, acheta en 1885 neuf vaches dans le but de se livrer à l'industrie laitière. Il tint à ce propos un compte scrupuleux de ses recettes et de ses dépenses. La première année ses vaches lui dépensèrent chacune pour $25 et donnèrent un profit de $38.74; alors, quoiqu'il crut avoir tenu ses vaches en très-bon état, cependant, il résolut de les traiter mieux à l'avenir. L'année suivante, ses vaches lui coûtèrent chacune $33, mais elles lui rendirent pour $77 33; en d'autres termes $8 de meilleur traitement lui rendirent $38.59, un peu plus de $30 de profit net par animal. Encouragé par ce résultat, M. Goodrich prodigua de plus en plus ses soins à ses vaches laitières qui finirent par lui coûter $43 par tête par année, mais qui lui donnèrent en retour $107.30 de profit chacune; ce qui donne à peu près pour $10 de surplus de nourriture un profit net de $30.00.

***

Ces chiffres sont éloquents et démontrent bien clairement que beaucoup de nos cultivareurs suivent un système ruineux d'agriculture en traitant leurs bestiaux comme ils le font. Combien de milliers de vaches ne valent pas plus au printemps qu'à leur entrée en hivernement; cependant elles n'ont donné aucun profit durant l'hiver et ont consommé tout le fourrage de leurs possesseurs qui auraient, au moyen d'une légère augmentation de dépense dans la nourriture et le soin donnés à leur bétail, réalisé des profits considérables, tandis qu'en suivant la routine ils n'en font aucun et subissent des pertes.

La Presse.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest. Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. Départ	Stations	Allant à l'Est Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20 A	Moosejaw D	22 55
3 30 D	Moosejaw A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 33	Glacier House B. C	13 20
17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A Victoria D	K 2 00

Allant vers le Sud	Stations	Allant vers le Nord
A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord.	Stations	Allant Sud.
G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest.	Stations	Allant à l'Est.
G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest.	Stations	Allant Nord-Est.
F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest.		Stations	Allant Nord-Est	
G10 00	F10 10	D† Winnipeg A	F16 40	G19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	†Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	†Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepte le jeudi. D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. | LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. | ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.